



Luxembourg, le 23 OCT. 2025

Réf. : mfp_850x7a053

Dossier suivi par :
grh@mfp.etat.lu

Lettre circulaire

aux départements ministériels, administrations et services de l'État

Objet : Jours fériés 2026

Il est porté à la connaissance des départements ministériels, administrations et services de l'État que pour l'année 2026, les jours fériés légaux correspondent aux jours de semaine suivants :

Jours fériés légaux :

- Nouvel An : Jeudi, le 1^{er} janvier 2026
- Lundi de Pâques : Lundi, le 6 avril 2026
- Fête du travail : Vendredi, le 1^{er} mai 2026
- Ascension : Jeudi, le 14 mai 2026
- Lundi de Pentecôte : Lundi, le 25 mai 2026
- Fête nationale : Mardi, le 23 juin 2026
- Noël : Vendredi, le 25 décembre 2026

Conformément aux dispositions de l'article 28-4 de la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'État, un jour de congé de compensation est ajouté au solde du congé de récréation de l'agent à partir du lendemain du jour férié suivant :

- Journée de l'Europe : Samedi, le 9 mai 2026
- Assomption : Samedi, le 15 août 2026
- Toussaint : Dimanche, le 1^{er} novembre 2026
- Deuxième jour de Noël : Samedi, le 26 décembre 2026

Je profite par ailleurs de l'occasion pour rappeler que les agents de l'État chômeront l'après-midi du 24 décembre 2026. Une demi-journée de congé est ajoutée au solde du congé de récréation de l'agent à partir du lendemain du mardi de la Pentecôte (26 mai 2026) lorsqu'il assure la permanence de service ce jour-là. Pour rappel, les départements ministériels, administrations et services de l'État doivent être accessibles au public pendant cette journée suivant les horaires habituels.

Le Ministre de la Fonction publique

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a final vertical stroke, positioned above the name 'Serge Wilmes'.

Serge Wilmes